



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Zambie

Question écrite n° 71863

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'utilisation de la torture comme méthode judiciaire en Zambie. Pour faire « avouer » des vols, des troubles de l'ordre public, les policiers, ainsi que le met en évidence le dernier rapport d'Amnesty International torturent les suspects. Trois personnes au moins seraient mortes des suites de ces tortures. Aussi, il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre par la France afin de favoriser l'abolition de la torture dans ce pays.

Texte de la réponse

La Zambie a adhéré à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels ou dégradants et l'a ratifiée le 7 octobre 1998. Lors de sa 27^e session, en novembre 2001, le comité contre la torture s'est réuni à Genève pour examiner le cas de la Zambie. Dans ses constatations, le comité s'est réjoui de la volonté politique qui s'est manifestée pour améliorer le respect des droits de l'homme, tout en s'inquiétant de l'absence de définition, de criminalisation et de condamnation absolue de la torture dans le droit interne et de la faiblesse des moyens de la commission zambienne des droits de l'homme. Avec ses partenaires européens, la France est attentive au problème de la torture en Zambie. L'Union européenne a entamé en septembre 2001 avec le gouvernement zambien ainsi qu'avec les partis politiques et la société civile un dialogue portant notamment sur les droits de l'homme. La question de la torture est régulièrement évoquée dans ce cadre. En mai 2001, l'Union européenne a ainsi exprimé publiquement son inquiétude sur le manque de réaction du Gouvernement suite à la publication d'un rapport relatif aux actes de torture perpétrés sur les auteurs d'une tentative de coup d'état en 1997. La France a également été à l'origine de l'adoption par l'Union européenne d'orientations en matière de lutte contre la torture à l'égard des pays tiers, manifestant ainsi son engagement dans ce domaine. Ce texte fournit à l'Union européenne un instrument visant à renforcer les effets déployés actuellement pour prévenir et éliminer les tortures et les mauvais traitements dans toutes les régions du monde à travers les dialogues politiques, les démarches et la coopération bilatérale et multilatérale. La France souhaite que le dialogue de l'Union européenne avec le nouveau gouvernement zambien puisse se poursuivre, et veillera à ce que le nouveau président de la République de Zambie, M. Levy Mwanawasa, prenne des engagements clairs pour lutter contre la torture dans son pays.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71863

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 224

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1387